



Inscrit à la Compagnie Régionale de CHAMBERY
Siren 489 727 206 00034

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société
« AB HOLDING » en SASU**

A l'associé,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision des associés en date du 23 avril 2024, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Présentation de la société :

Raison sociale : AB HOLDING

Activité : prise de participation dans toutes sociétés et entreprises

Immatriculation : 799 697 669 au RCS de CHAMBERY

Capital : 10 000 €

Adresse : 271, route du Moutonnet
73460 NOTRE DAME DES MILIERES

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 57 K€ contre 60 K€ en 2022. Les charges externes sont de 88.2 % du chiffre d'affaires contre 87.6 % l'exercice précédent. Les impôts et taxes et les charge de l'exploitant sont de 1.2 % et 7.5 % contre respectivement 6.84 % et 20.72 % en 2022. En 2023, la cession des titres figurants pour 220 K€ au bilan de 2022 a dégagé une plus-value de 180 K€. Il ressort de ces éléments un bénéfice net de 179.4 K€ en 2023 contre -9.7 K€ en 2022.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres hors résultat 2023 sont de 215.8 K€.

Par ailleurs, la trésorerie nette est de 353.5 K€, intégrant un compte courant de Monsieur GAUDIN de 60 K€. Le ratio d'endettement (dettes financières nettes/capitaux propres) est par conséquent négatif (nome < à 1).

L'assemblée générale d'approbation des comptes 2023 n'a pas encore eu lieu.

En conclusion, dans le cadre de la transformation envisagée la situation de la société AB HOLDING, telle qu'analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autres observations de ma part notamment au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres de la société AB HOLDING est au moins égal au montant du capital social.

AIX LES BAINS, le 30 avril 2024

David HACCOUN

Commissaire aux comptes et à la transformation